



Comité Départemental  
Olympique et Sportif  
de la Seine-Maritime



Service Départemental de  
l'Union Nationale du Sport Scolaire  
de la Seine-Maritime

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2024

### « S'ENGAGER AVEC LA JEUNESSE »

#### Préambule

La pratique sportive est un support essentiel dans la construction de la vie sociale dès le plus jeune âge. Les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport sont sources d'épanouissement personnel et de bien-être. De ce fait, au service de la réussite des élèves, la pratique sportive associative est un outil déterminant pour l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que pour la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Afin de développer l'engagement des jeunes, un programme d'actions pour les licencié(e)s UNSS de la Seine-Maritime est mis en œuvre par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime et le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Seine-Maritime. Les susnommés ont décidé de formaliser leur partenariat par la signature d'une **convention couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2025**.

En conformité avec la convention cadre du 25 septembre 2019 sur l'éducation par le sport, signée par les ministres chargés de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports, et conformément au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi qu'aux programmes d'enseignement, qui statuent que le collège et le lycée doivent favoriser chez l'élève le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, à travers la pratique d'activités physiques et sportives au sein de l'EPS, il est arrêté et convenu ce qui suit entre :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime, représenté par son Président, Monsieur Alain GOUPY,  
Dénommé ci-après le « CDOS 76 »,  
Et,

Et,

Le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Seine-Maritime, représenté par ses Directeurs, Monsieur Benoît DAMOVILLE et Monsieur André-Michel DUFOSSEY,  
Dénommée ci-après l'« UNSS 76 »,

## Article 1 : Objet de la convention

Le CDOS 76 et l'UNSS 76 s'engagent à accompagner, enrichir et diversifier les actions des associations sportives UNSS des établissements :

- Renforcer la culture olympique et paralympique
- Développer différentes formes de pratiques et d'organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs
- Favoriser l'engagement dans les fonctions associatives par un apprentissage formalisé de compétences spécifiques (jeunes dirigeants, jeunes officiels, etc.)
- Contribuer au développement des établissements labellisés « Génération 2024 »
- Favoriser la formation d'une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination, fait de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage
- Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants notamment avec la mise en place de formations partenariales regroupant l'éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires

## Article 2 : Les axes d'intervention

Les partenaires s'engagent à soutenir, en fonction de leur champ d'intervention, les axes suivants :

- Cross départemental UNSS 76
- Jeunes Officiels
- Les Jeux des Jeunes
- Action sport santé en prévention primaire
- Label « Génération 2024 »
- Carte passerelle
- Raid des Collèges 76
- Norm@nd'e-défi olympique
- Journée S'HANDifférence
- Savoir rouler à vélo
- Journée nationale du sport scolaire
- Semaine Olympique et Paralympique
- Journée olympique
- Sport respect (Ethic'Action)
- Les Gymnasiades

Chaque année, les partenaires s'entendront sur les actions à mettre en place.

### Article 3 : Diffusion de documents

Le CDOS 76 est autorisé à diffuser, par ses propres moyens, des documents pédagogiques auprès des équipes enseignantes des établissements, dans la mesure où ceux-ci auront été conjointement rédigés avec des membres représentant l'UNSS 76, et permettent prioritairement aux enseignants des établissements de mettre en œuvre des actions de manière autonome.

### Article 4 : Mobilisation du CDOS 76 par l'UNSS 76

L'UNSS 76 s'engage à associer le CDOS 76 aux actions de valorisation des apprentissages des élèves dès lors que celles-ci se traduisent par des rencontres sportives et/ou des rassemblements autour de l'Olympisme impliquant plusieurs classes ou établissements. L'UNSS 76 peut solliciter le CDOS 76 pour des actions de formation continue des enseignants des établissements.

Ces rencontres seront éventuellement aménagées pour encourager la participation des élèves en situation de handicap au côté des élèves valides grâce à la pratique du sport partagé.

### Article 5 : Comité de pilotage et de suivi

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un comité de pilotage est mis en place, comportant deux membres du CDOS 76 et deux membres de l'UNSS 76. Si nécessaire, celui-ci peut être élargi à des personnalités extérieures.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an ou à chaque fois que l'un des deux partenaires le juge utile afin d'établir un bilan de la convention et d'opérer, le cas échéant, les régulations nécessaires.

### Article 6 : Communication

Dans le cadre de la présente convention, les partenaires s'engagent à ne communiquer qu'ensemble avec les médias ou qu'en fonction d'une stratégie de communication élaborée conjointement.

### Article 7 : Clause de différend

Chaque signataire s'engage à promouvoir et à faire respecter les termes de cette convention de partenariat au sein des instances qu'il représente.

Préalablement à tout contentieux, les parties s'obligent à se rapprocher pour tenter de régler à l'amiable leurs éventuels différends. A défaut de règlement de ceux-ci, le tribunal du domicile du défendeur sera seul compétent.

### Article 8 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une période de quatre années scolaires : **2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.**

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année scolaire en cours par envoi simultané d'un courrier aux deux autres parties.

Elle peut être dénoncée en cas de non respect des obligations par l'une des parties.

Fait en deux exemplaires originaux

A Rouen, le 23 juin 2021

Pour le CDOS 76

Le Président

Alain GOUPY

Pour le SD 76 UNSS

Le Directeur

Benoît DAMOVILLE

Pour le SD 76 UNSS

Le Directeur

André-Michel DUFOSSEY



## Annexes

### Fiches actions concernant les projets construits en partenariat entre le Service Départemental de l'UNSS de la Seine-Maritime et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime.

En prolongement de la convention de partenariat, les actions suivantes sont proposées aux établissements scolaires.

Intitulé de l'action	Dates ou périodes	Public(s) concerné(s)	Description de l'action et son déroulement	Actions CDOS	Actions UNSS	Autres partenaires
Cross départemental UNSS 76	1 <sup>er</sup> décembre 2021 (Abbaye du Valasse)	Collèges et lycées	2000 élèves, collégiens et lycéens (dont « Sport Partagé ») Village d'animations : ateliers sportifs, formation des jeunes, stand de sensibilisation... sur la santé, l'alimentation...	Formation Jeunes Officiels Atelier		Département 76, MGEN, Agglomération Caux Vallée de Seine
Jeunes Officiels (formation, challenge, trophées)	Année scolaire complète	Collèges et lycées	Politique originale de formation et de qualification de Jeunes officiels, appelée « vers une génération responsable ». Elle permet aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles : jeune organisateur, jeune reporter, vice-président d'AS, jeune dirigeant, jeune juge, jeune	Formation jeunes dirigeants et jeunes organisateurs Remise de trophées (pour valoriser l'implication associative des jeunes générations)		

			arbitre, jeune secouriste, jeune coach...			
Action sport santé en prévention primaire	Année scolaire complète	Collèges		Prêt de ressources	Tests « Tous en forme »	
Les Jeux des Jeunes	De mars à octobre	5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>		Commission mixte		
Label « Génération 2024 »	Année scolaire complète	Collèges et lycées		Remise de dotations Prêt de ressources		
Carte passerelle	Année scolaire complète	6 <sup>ème</sup>				
Raid des Collèges 76	Juin de chaque année	Collèges	Enchaînement d'activités (Run and Bike, Biathlon, Course d'orientation, nautisme avec des ateliers bonus : golf, sarbacane, escalade...), sur la base de Jumièges pour environ 350 élèves (90 équipes) Sensibilisation sur le développement durable Label « Eco-événement » (réduction des déchets avec le goûter, la distribution de gourdes réutilisables et l'utilisation de l'eau potable)	Atelier		Département 76, Métropole de Rouen, Comité de Tir, MGEN
Norm@nd'e-défi olympique	Juin de chaque année	Collèges et lycées	Défis sportifs et quiz			CROS-CDOS, USEP, UGSEL, Rectorat-DSDEN
Journée S'HANDifférence	Juin de chaque année	Collèges				Département 76

Journée nationale du sport scolaire (JNSS)	Septembre de chaque année	Collèges et lycées				
Semaine olympique et Paralympique (SOP)	1 <sup>ère</sup> semaine de février	Collèges		Exposition sur l'histoire des jeux olympiques Ressources numériques ou matériels en fonction de la thématique annuelle Démarche pour intervention de sportifs de haut niveau	Propositions d'Activités ou para-activités physiques innovantes et activités de gestion de ses émotions	MGEN, CASDEN
Journée olympique (JO)	23 juin de chaque année	Collèges et lycées				
Savoir rouler à vélo (SRAV)	Année scolaire complète, sur demande	Collèges	L'UNSS76 a investi dans une remorque contenant des vélos, des trottinettes, une piste balisée avec des panneaux de signalisation. Cette remorque sera mise à disposition des collèges demandeurs pour aborder et valider le SRAV (blocs 1, 2 et 3). Utilisation du mercredi après-midi pour faire passer le bloc 3 du SRAV en milieu ouvert.	Encadrement du bloc 3 (2 accompagnateurs pour 12 élèves)		SDJES, Prévention MAIF, Comité de Cyclisme, MGEN
Sport respect (Ethic'Action)		Collèges et lycées				
Les Gymnasiades	2022	Collèges et lycées				